

# Règlement du recours collectif portant sur la taxe sur les carburants payée par les Indiens sur réserve

## Informations concernant le Formulaire de réclamation

### Les personnes qui peuvent produire une réclamation

Vous êtes admissible à produire une réclamation à l'égard du présent règlement si :

- 1) vous êtes un Indien inscrit au sens de la *Loi sur les Indiens* (sauf un bénéficiaire cri de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)) vous êtes majeur et vous résidez au Québec ou à Akwesasne; ou
- 2) vous êtes un Indien inscrit au sens de la *Loi sur les Indiens* (sauf un bénéficiaire cri de la CBJNQ) vous êtes majeur, vous résidez hors Québec mais vous êtes membre d'une bande du Québec; ou
- 3) vous êtes un Indien inscrit au sens de la *Loi sur les Indiens* (sauf un bénéficiaire cri de la CBJNQ) vous êtes majeur, vous résidez hors Québec, vous n'êtes pas membre d'une bande du Québec mais vous avez payé la taxe sur les carburants lors d'un achat effectué auprès d'une station-service située sur une réserve indienne au Québec avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Aux fins de la réclamation, une « bande du Québec » comprend toute bande au sens de la Loi sur les Indiens dont la réserve ou l'établissement est situé au Québec, en tout ou en partie, incluant la Nation Micmac de Gespeg et la Première Nation Wolf Lake ainsi que la Nation Naskapi de Kawawachikamach, bande naskapi au sens de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

**Veillez noter qu'aucune réclamation produite par les héritiers au nom d'une personne décédée ne peut être acceptée.**

### Comment produire votre réclamation

Veillez envoyer votre Formulaire de réclamation complété et signé, ainsi que les pièces justificatives requises, avant le 8 juillet 2013, à l'administratrice du règlement :

#### **COLLECTIVA SERVICES EN RECOURS COLLECTIFS INC.**

285, place D'Youville, bureau 9

Montréal (Québec) H2Y 2A4

Tél. : 514 287-1000

Sans frais : 1 800 287-8587

Fax : 514 287-1617

[info@collectiva.ca](mailto:info@collectiva.ca)

Prenez soin de conserver une copie du Formulaire de réclamation dûment rempli et des documents requis pour vos dossiers personnels, puisque les documents originaux ne vous seront pas retournés.

L'administratrice du règlement vous informera par écrit de sa décision finale concernant votre réclamation.

Vous êtes invité à consulter le texte intégral de l'avis aux membres et de l'entente de règlement sur le site [www.collectiva.ca](http://www.collectiva.ca)

## Formulaire de réclamation

### Règlement du recours collectif portant sur la taxe sur les carburants payée par les Indiens sur réserve

Veillez envoyer votre Formulaire de réclamation complété et signé, ainsi que les pièces justificatives requises, avant le 8 juillet 2013, à l'administratrice du règlement :

**COLLECTIVA SERVICES EN RECOURS COLLECTIFS INC.**

285, place D'Youville, bureau 9

Montréal (Québec) H2Y 2A4

Tél. : 514 287-1000

Sans frais : 1 800 287-8587

Fax : 514 287-1617

[info@collectiva.ca](mailto:info@collectiva.ca)

#### PARTIE 1 - Information personnelle

Numéro du certificat de statut d'Indien

Nom de famille

Prénom

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Masculin

Féminin

Langue de communication

Français

Anglais

Adresse du domicile

Appartement

Numéro

Rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Téléphone

( ) -

Cellulaire

( ) -

Courriel

#### PARTIE 2 – Fournir les pièces justificatives démontrant les trois (3) éléments suivants :

- Statut d'Indien inscrit au Registre des Indiens** à la date de la production de votre réclamation, soit une copie recto-verso de votre certificat de statut d'Indien; si vous n'avez pas de certificat, fournir une attestation de votre statut émise par votre Conseil de bande et
- Lieu de résidence**, par exemple, une copie de votre permis de conduire valide ou une copie d'une facture récente indiquant votre adresse et
- Date de naissance**, par exemple, une copie recto-verso de votre certificat de statut d'Indien valide ou une copie de votre permis de conduire

Si vous **N'ÊTES PAS** membre d'une Bande du Québec et si vous **NE RÉSIDEZ PAS** au Québec ou à Akwesasne :  
**veuillez également joindre à votre Formulaire de réclamation :**

- La preuve d'un achat de carburant sur réserve au Québec effectué avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 par exemple, la copie d'un reçu ou d'une facture de carte de crédit indiquant le nombre de litres, la date de l'achat et l'adresse du détaillant

#### PARTIE 3 - Déclaration du réclamant

Je déclare, qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements fournis sont véridiques et exacts.

Signature

Date (aaaa/mm/jj)